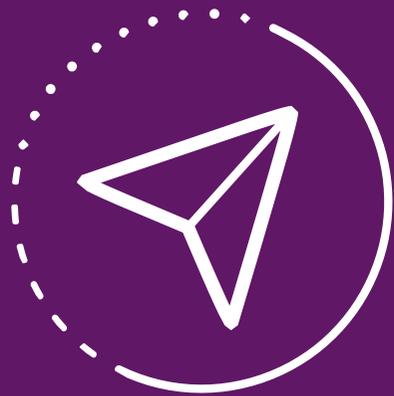


Appui à la Professionnalisation

Développer ses compétences
pour un monde du travail
plus inclusif

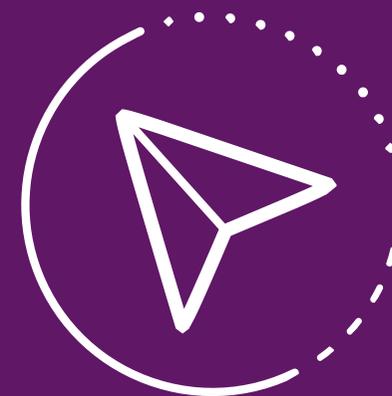
Webinaire du 30 janvier 2024

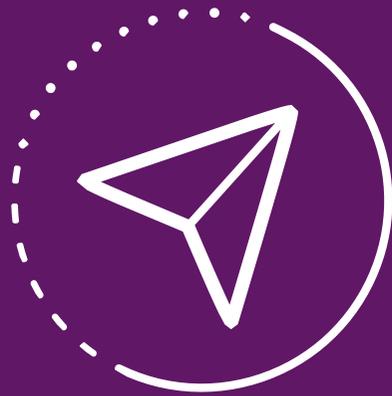


Didier Eyssartier
Directeur général de l'Agefiph



Véronique Bustreel
Directrice innovation
évaluation stratégie



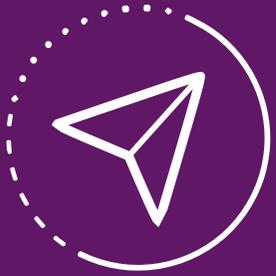


Marie-Laure Belair-Dargent

Déléguée régionale

Auvergne Rhône-Alpes





Une offre d'appui à la professionnalisation sur mesure

L'Appui à la Professionnalisation (APro) est une offre de services entièrement gratuite proposée par l'Agefiph depuis octobre 2023.

Elle s'adresse à toutes celles et ceux qui participent au développement de l'emploi des personnes en situation de handicap.

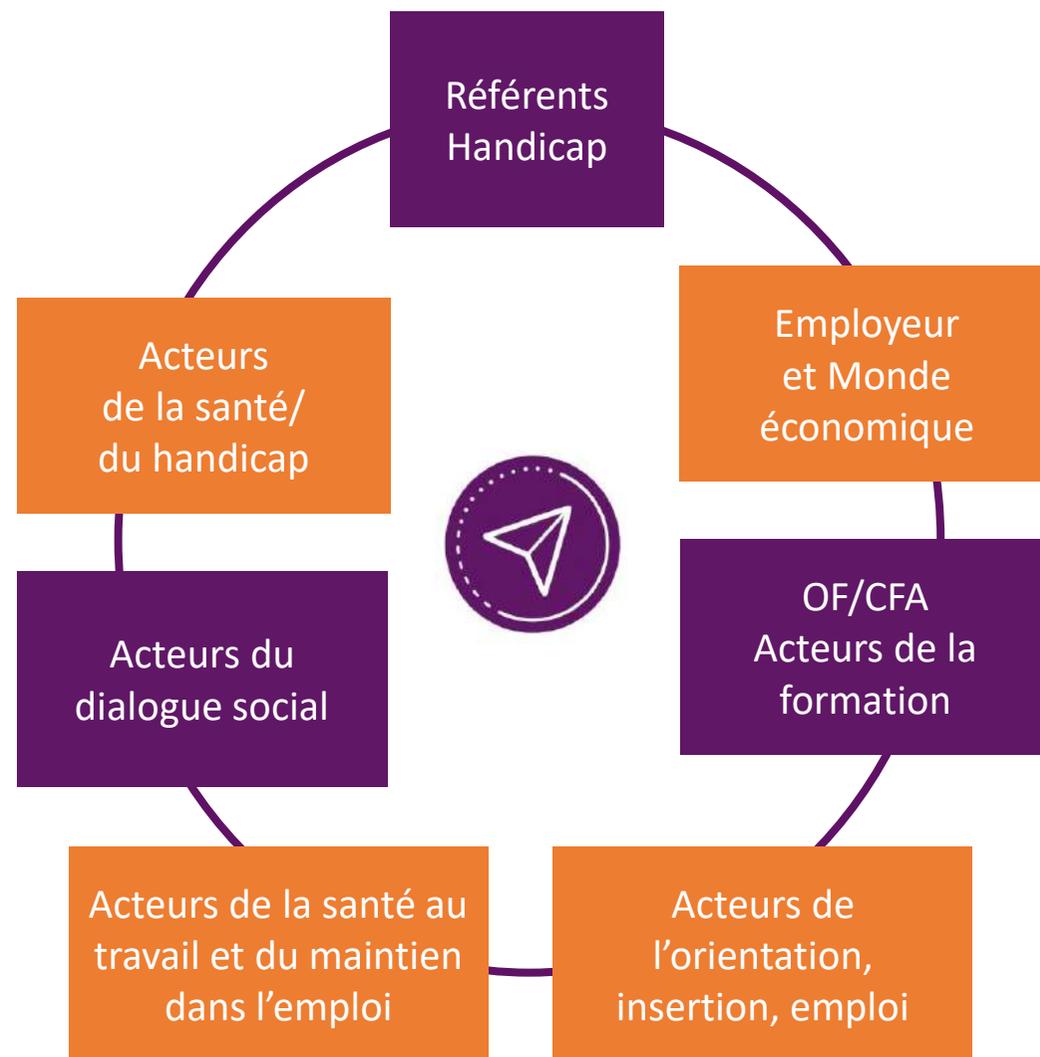
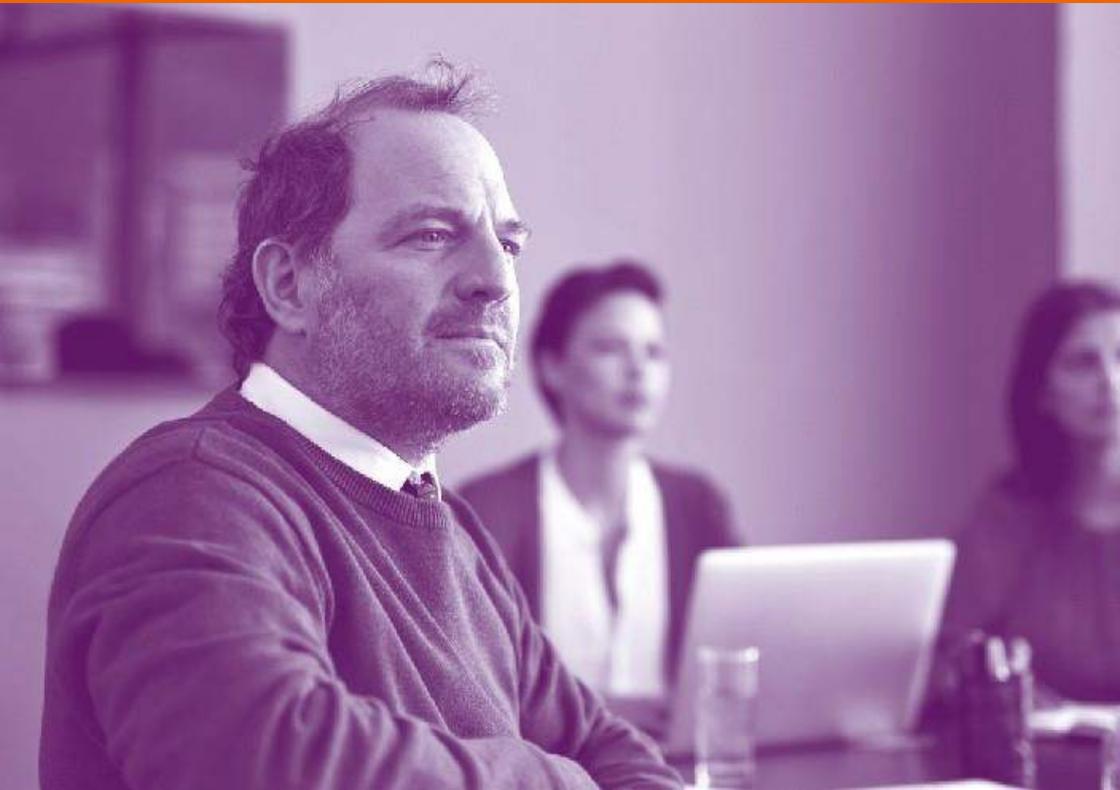
→ **Son objectif ?**

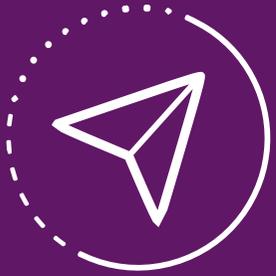
Renforcer les compétences des professionnels et la qualité de l'accompagnement des personnes en situation de handicap à chaque étape de leur parcours en emploi ou vers l'emploi.



Pour qui ?

L'APro s'adresse à tous les professionnels de l'écosystème emploi-handicap qui souhaitent acquérir ou développer leurs connaissances sur le handicap en formation ou en emploi.

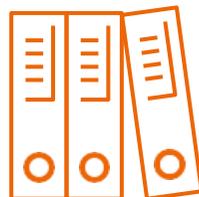




Que propose l'APro ?



Une offre nationale d'appui à la professionnalisation reposant sur des modules accessibles en présentiel ou à distance pour acquérir ou renforcer ses connaissances sur le handicap, connaître les dispositifs d'accès et de maintien en emploi.



des outils d'autoformation disponibles à distance, 24h/24 et 7J/7.

Chaque module suivi et terminé permet la délivrance **d'une attestation de suivi** délivrée par l'Agefiph et un questionnaire de satisfaction (présentiel, distanciel, autoformation)



des webinaires, des ateliers pratiques proposés notamment par les délégations régionales de l'Agefiph, de la documentation utile accessible en ligne à tout moment.



La diversité des modalités, l'accessibilité des contenus et l'organisation de parcours de professionnalisation permettent de **s'inscrire simplement pour apprendre en présentiel ou à distance**, en groupe ou seul, à votre rythme et au moment qui vous convient.

Offre

Facile d'accès

Multimodal

Accessible

Facile d'utilisation

Evolutionne

Partenariale

Gratuite

SAVOIRS DE BASE :

- La compensation du handicap.
- Les acteurs de l'écosystème des personnes en situation de handicap - Emploi/Formation/Maintien en emploi.
- L'Agefiph et son offre de services et d'aides financières.
- La population des travailleurs handicapés.
- La reconnaissance administrative du handicap : une solution pour concilier handicap et emploi.
- Les différents types de handicap.

APPROPRIATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR LE SPE / RÉSEAU POUR L'EMPLOI :

- Élaborer et valider un projet professionnel.
- Intégrer et suivre une formation.
- Accéder à l'emploi

ARIA – accompagnement repérage et insertion des personnes autistes

Parcours sur l'autisme développé par l'Union régionale Ile de France et l'Union nationale des Missions Locales, avec le soutien de la fondation Orange, de la délégation Interministérielle à l'Autisme.

2 parcours

- Pour les référents missions locales et les référents handicap
- Pour les employeurs

PROCHAINEMENT DISPONIBLE

LES MODULES :

- OETH/DSN.
- Fondamentaux pour les acteurs du dialogue social.
- Appuis spécifiques.
- Aménagement de poste.

QUAND ?

- 1er semestre 2024.





PROPOSEES EN REGION

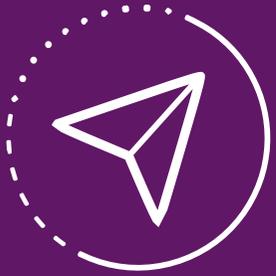
- 150 actions , soit 580 sessions
- En présentiel ou à distance
- En complément des modules disponibles en autoformation
- Au plus près des besoins des acteurs de proximité

Exemples :

"Découvrir les multiples solutions de compensation"

"Handicap et numérique"

"La reconnaissance de la lourdeur du handicap"



Les premiers pas ...



Pour **s'inscrire** sur le service numérique de l'APro, **connectez-vous** sur [https:// appuipro.agefiph.fr](https://appuipro.agefiph.fr) et suivez les 3 étapes :

→ **ÉTAPE 1 :**

Consulter le catalogue et ses modules.

→ **ÉTAPE 2 :**

Créer un compte pour pouvoir s'inscrire aux modules souhaités.

Chaque utilisateur doit renseigner sa fonction, sa structure, s'il est référent handicap ou représentant du personnel. Il doit également indiquer le numéro SIRET de son établissement (attention, cette étape est obligatoire).

Simple à trouver, ce numéro est indiqué sur les fiches de paie.

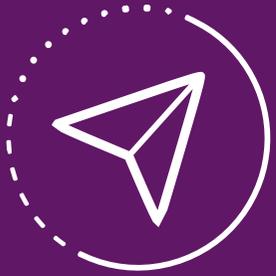
Les informations demandées permettent de personnaliser l'offre de professionnalisation adaptée aux attentes et profils des utilisateurs.

→ **ÉTAPE 3 :**

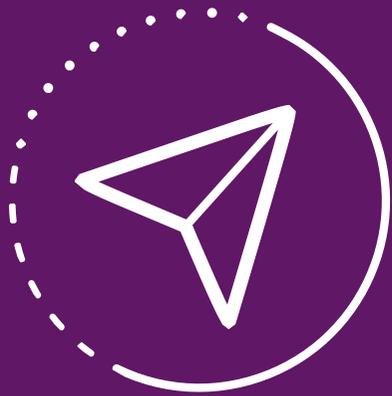
Accéder à l'offre de professionnalisation.

→ L'utilisateur dispose d'un espace de professionnalisation où il retrouve à chacune de ses connexions tous les modules et/ou parcours en cours, en attente ou terminés.





En pratique



Pour en savoir plus sur l'APro,
s'inscrire :

[Appupro.agefiph.fr/learn](https://appupro.agefiph.fr/learn)